

ETUDIER EN NORVEGE

Enseignement SUPÉRIEUR : DESCRIPTIF

➤ Introduction

Bienvenue dans l'eldorado scandinave, pays de pétrole et de glace au niveau de vie très élevé. Le principal objectif de la politique éducative en Norvège est d'offrir les mêmes opportunités d'éducation pour tout citoyen, indépendamment de son sexe, de son domicile ou son niveau économique, culturel ou social. Le but est d'offrir à tous les enfants une éducation qui s'adapte aux aptitudes de chaque individu.

La Norvège a deux langues officielles : nynorsk et bokmål. C'est la municipalité qui décide du choix de la langue.

Les Lapons ont leur propre langue : le sami. Les élèves d'origine lapone peuvent suivre un enseignement secondaire et primaire dans leur propre langue.

L'administration du système éducatif norvégien :

- Les municipalités sont responsables de l'enseignement secondaire, des établissements et des enseignants.
- Les comtés (régions) sont responsables de l'enseignement supérieur secondaire.

L'État (ministère de l'Éducation et la Recherche) a la responsabilité de l'ensemble de l'éducation. Il gère directement tous les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche. Les écoles préélémentaires sont gérées par le ministère des Enfants et des Affaires familiales.

Ministère de l'Éducation et de la Recherche :

<http://odin.dep.no/kd/english/bn.html>

➤ Les universités

À l'exception de quelques écoles privées, l'ensemble de l'enseignement supérieur dépend de l'État.

Il existe en Norvège : 4 universités, 6 écoles nationales supérieures, 26 centres nationaux d'études supérieures, 2 écoles nationales de Beaux-arts, 29 établissements privés d'enseignement supérieur.

L'année académique a une durée de dix mois divisés en deux périodes : automne : août à décembre et printemps : janvier à juin.

Les études dans les établissements publics sont gratuites, mais chaque semestre on doit payer l'assurance étudiante.

Tout sur les études en Norvège sur : <http://www.studyinnorway.no/>
le guide des étudiants internationaux

Un guide en français

<http://www.norvege.no/education/study/etudes.htm>

Le site du syndicat des étudiants norvégiens ISU

<http://www.stud.ntnu.no/>

L'université d'Oslo est la plus ancienne du pays. Elle date du XIXe siècle et elle est la plus grande. Il y a 8 facultés : Théologie, Droit, Médecine, Beaux-Arts, Mathématiques et Sciences naturelles, Odontologie, Sciences sociales et éducation. <http://www.uio.no/english>

L'université de Bergen a 7 facultés (Arts/Humanités, Mathématiques et Sciences naturelles, Sciences sociales, Psychologie, Médecine, Odontologie, Droit). De plus, il y a dix centres de recherche. <http://www.uib.no/index-eng.html>

L'université norvégienne de science et technologie de Trondheim a aussi 7 facultés (Architecture et Beaux-Arts, Ingénierie, Arts, Sciences naturelles, Médecine, Sciences sociales, Mathématiques et Technologie de l'information). <http://www.ntnu.no>

L'université de Tromsø, la plus « jeune » des universités norvégiennes, offre des études de Médecine, Sciences naturelles, Humanités, Droit, Sciences sociales, Ingénierie et Pêche. <http://www.uit.no>

Toutes les questions ayant trait aux équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur doivent être adressées à l'Agence norvégienne pour la qualité de l'enseignement (NOKUT) <http://www.nokut.no>

➤ Autres établissements

1. *Écoles nationales supérieures*

- Ecole supérieure d'agronomie d'Ås <http://www.nlh.no>
- Ecole des hautes études commerciales de Bergen <http://www.nhh.no>

- Conservatoire national de musique d'Oslo <http://www.nmh.no>
- Ecole supérieure d'éducation physique et sportive d'Oslo <http://www.nih.no>
- Ecole nationale de vétérinaire d'Oslo <http://www.veths.no>
- Ecole d'architecture d'Oslo <http://www.aho.no>

Ces écoles offrent aussi des études de niveau universitaire, avec les mêmes diplômes.

Pour plus d'informations sur ces écoles, consultez le site du ministère d'Education et de la Recherche de Norvège (version anglaise) : <http://odin.dep.no>

2. Écoles nationales de Beaux-Arts

- Académie d'art d'Oslo <http://www.khio.no>
- Institut national d'art de Bergen <http://www.khib.no>

Les universités et les écoles nationales supérieures offrent des cours de premier et deuxième cycles dont la durée varie de 4 à 7 ans.

3. Centres nationaux d'études supérieures

Le système des centres publics d'études supérieures a été conçu pour décentraliser et rendre plus accessible l'enseignement supérieur dans tout le pays. Les 26 établissements concernés proposent des programmes d'enseignement plus professionnalisés.

La durée des études est en général comprise entre deux et quatre ans.

Ces centres offrent également des cursus équivalents à ceux dispensés dans les universités et les instituts universitaires.

4. Centres privés d'enseignement supérieur

Pour connaître les noms et sites de ces établissements, consultez le site de NOKUT : <http://www.nokut.no/sw475.asp>

Tous les établissements sont sur : <http://www.nokut.no>

➤ **Les cursus et diplômes**

À l'heure européenne, des changements dans l'enseignement supérieur.

Il y a environ 200 000 étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en Norvège, dont 90% dans les établissements publics.

Les cursus :

Une nouvelle structure de l'enseignement a été adoptée suivant les lignes du processus de Bologne. La structuration des études articulée autour de deux cycles principaux a été adoptée en 2001 et consiste en un premier diplôme de type Bachelor, obtenu après trois années d'études, et en un deuxième diplôme de type master décerné après deux années supplémentaires.

Tous les établissements sont légalement tenus d'appliquer cette nouvelle structure depuis la rentrée 2003/2004.

L'ancien et le nouveau modèle coexisteront toutefois pendant une période de transition qui prendra fin en 2006/2007.

Un nombre limité de programmes d'études (médecine, théologie, psychologie et sciences vétérinaires) n'appliquent pas le modèle 3+2.

Un nouveau système de crédits selon lequel une année académique complète correspond à 60 crédits a été introduit en 2001.

Il remplace le système précédent dans lequel chaque année représentait 20 crédits. Le nouveau système est assorti d'une nouvelle échelle de notation normalisée, graduée de A à E pour les différentes notes de passage et F pour l'échec. Les composantes de ce système sont toutes deux compatibles avec les normes ECTS.

- Le premier diplôme proposé par les universités norvégiennes est le cand.mag. (candidatus/a magisterii). Sept à huit semestres sont nécessaires pour obtenir ce diplôme après les semestres de préparation obligatoires pour les étudiants étrangers. En lettres et sciences sociales, les étudiants doivent passer des examens sur des sujets majeurs et des sujets mineurs : deux grunnfag et un mellomfag.

En sciences et en mathématiques, vous devez suivre des cours totalisant 195 crédits ECTS dont 95 dans votre matière principale.

- Le second niveau d'étude est sanctionné par l'obtention du diplôme de cand.philol. (candidatus/a philosophiae) cand.polit. (candidatus/a rerum politicarum) cand.scient. (candidatus/a scientiarum) la terminologie dépendant de la filière d'études.

L'enseignement consiste en un approfondissement des connaissances acquises en cand.mag.

En lettres et en sciences sociales, le nombre de places offertes est limité et les étudiants sont choisis en fonction des notes obtenues en cand.mag.

Quatre à cinq semestres sont nécessaires après le cand.mag pour obtenir ce diplôme en lettres et en sciences sociales et trois à quatre semestres en mathématiques et en sciences.

A ce niveau, vous devez conduire des recherches sur un sujet précis et rédiger une thèse sous la direction d'un enseignant.

Le doctorat est le troisième niveau d'étude existant en Norvège, mais il n'est pas accessible, sauf exception, aux étudiants étrangers.

Pour plus de renseignements sur les diplômes et les études en Norvège, regardez le site du ministère de l'Education et la Recherche et le site de NOKUT.

Ministère de l'Education et de la Recherche

<http://odin.dep.no/odin/english/bn.html>

Nokut

<http://www.nokut.no/sw475.asp>

➤ **Filières intéressantes dans le pays**

Toutes les études techniques, l'informatique et l'environnement, etc.

Par ailleurs, il est possible de suivre des MBA à l'université ainsi qu'à la School of Economics and Business Administration de Norvège à Bergen et à la BI Norwegian Business School, deux écoles renommées au niveau mondial.

Tous les masters en anglais sur le site:

http://www.studyinnorway.no/masters_course_search

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : MODALITES PRATIQUES

➤ **Admissions et inscription**

Sont considérés comme étudiants étrangers, tous ceux qui ne détiennent pas le permis de résident permanent en Norvège.

Les étudiants étrangers qui souhaitent être admis dans un établissement norvégien sont soumis aux mêmes exigences que les étudiants norvégiens. Les conditions requises varient selon le pays dans lequel l'intéressé a effectué sa scolarité primaire et secondaire.

D'une façon générale, un diplôme de niveau baccalauréat est nécessaire. Des conditions spécifiques peuvent en outre être exigées dans certaines disciplines.

Une bonne maîtrise de l'anglais est exigée de tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur norvégien.

Les étudiants étrangers qui n'ont pas l'anglais pour langue maternelle doivent attester de leurs connaissances (TOEFL/IELTS).

Les étudiants étrangers admis à préparer la licence doivent suivre un cursus préparatoire en langue norvégienne avant d'entamer leurs études, à moins qu'ils ne puissent attester de leurs connaissances en norvégien. Ce programme préparatoire comprend des cours de langue proprement dite et une initiation au fonctionnement de la société norvégienne. Sa durée est ordinairement de deux semestres.

Les étudiants ne participant pas à un programme d'échange doivent prendre contact avec le bureau des étudiants étrangers de l'université où ils envisagent d'étudier (au moins six mois avant la rentrée). On leur demandera de remplir un dossier de candidature et si ce dernier est retenu, ils recevront une lettre d'acceptation avec un numéro d'inscription qui sera demandé pour toute démarche ultérieure.

Les dates limites d'inscription sont : le 15 septembre pour le semestre d'automne et le 15 février pour le semestre de printemps.

Pour plus de renseignements adressez-vous au site :

<http://www.norvege.no/education/study/etudes.htm>

et sur

<http://www.studyinnorway.no>

➤ Coûts de scolarité

L'enseignement supérieur est gratuit en Norvège. Toutefois, des frais d'enregistrement de dossier, d'un montant modeste, sont demandés lors de l'inscription dans la plupart des établissements.

Les bourses de séjour ne sont accordées qu'aux étudiants admis à participer aux programmes de coopération universitaire. Les étudiants qui financent eux-mêmes leurs études doivent prouver qu'ils disposent d'un minimum de 80 000 couronnes norvégiennes (environ 10 000 euros) par année universitaire.

➤ Aides financières

Les personnes relevant des groupes suivants peuvent solliciter les prêts et bourses dispensés par la Caisse nationale de prêts pour l'éducation :

- Ressortissants des pays nordiques.
- Citoyens des pays de l'EEE.
- Citoyens des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des pays en voie de développement.
- Réfugiés politiques et personnes autorisées à résider en Norvège pour des raisons humanitaires.
- Immigrés.

Des bourses sont offertes par le gouvernement norvégien à certains étudiants originaires de pays avec lesquels la Norvège a passé des accords réciproques, dont la France. Le nombre de bourses varie selon la nature de l'accord.

Chaque pays a le privilège de nommer les étudiants bénéficiaires. Vous pouvez contacter le ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, 75351 Paris Cedex 07 tél. : 01 43 17 53 53

<http://www.diplomatie.gouv.fr> .

Pour bénéficier de ce programme, les étudiants doivent avoir déjà étudié 2 ans à l'université, et avoir entre 20 et 35 ans. Ils doivent avoir un niveau suffisant en anglais et en norvégien.

Le but de ces accords est de favoriser les échanges entre la Norvège et les pays étrangers.

La préférence est accordée aux étudiants désirant étudier des sujets comme la langue norvégienne, la littérature, l'histoire, l'art, le droit, le folklore, la faune et la flore, la géologie, géographie, la vie économique... Ces bourses sont normalement accordées pour une année scolaire entière, mais peuvent parfois être

divisées.

Le NORAD (Norwegian Agency for Development Cooperation) propose également des bourses pour des programmes de master ; pour en savoir plus, contactez l'ambassade norvégienne à Paris : <http://www.norvege.no>

Des bourses internationales existent, accordées par de grandes institutions internationales, contactez l'UNESCO ou l'ONU.

Toute l'information est disponible sur le guide suivant: <http://www.studyinnorway.no/>

Yie evudiane

➤ **Les bons plans**

Terre de marins, terre de conquérants, de grands explorateurs, la patrie des vikings a depuis des siècles été le point de départ des plus grandes aventures humaines qui ont notamment mené les premiers Européens sur les côtes de l'Amérique.

La Norvège représente un véritable Eldorado, avec un niveau d'enseignement très élevé et une forte demande de main d'oeuvre qualifiée. Au delà de ces chiffres, la Norvège est un pays magnifique de montagnes enneigées entrecoupées de fjords immenses, de forêts sauvages avec une qualité de vie sans équivalent, où les villes sont de taille humaine, loin du stress et de la pollution des grandes agglomérations avec les mêmes avantages.

Les Norvégiens sont très attachés à leur mode de vie tourné vers l'extérieur. La promenade, le ski de fond et le patin à glace font partie des loisirs les plus appréciés. Par ailleurs, les Norvégiens sont chaleureux et ouverts, beaucoup d'entre eux parlent anglais, ce qui facilite la communication.

L'Office de tourisme de la Norvège :

<http://www.tourist.no>

Informations générales en français et en norvégien sur la Norvège dans le site de l'ambassade de la Norvège en France :

<http://www.amb-norvege.fr>

Informations diverses en français sur la Norvège : <http://www.norvege-fr.com>

Consultez également le guide fait par l'association des étudiants internationaux en Norvège

➤ **Budget**

Attention, les prix sont très élevés en Norvège et de prime abord, ça peut refroidir bien des ardeurs. Cependant, après un temps d'adaptation, on finit toujours par trouver un petit restaurant ou un bar qui pratique des prix un peu plus modestes que la moyenne nationale. Par ailleurs et avantage notable, les études sont quasiment gratuites.

L'université d'Oslo considère que 6000 NKR (750 euros) par mois est le minimum pour vivre.

Quelques prix indicatifs :

Location d'un appartement à Oslo : 6000 NKR / mois (732 euros)

Chambre en résidence universitaire : 2500 NKR / mois (300 euros)

Ticket bus : 26 NKR (3,17 euros)

Hamburger : 50 NKR (6,10 euros)

Coca cola : 18 NKR (2,20 euros)

500g de pain : 20 NKR (2,44 euros)

Entrée de cinéma : 60 NKR (7,32 euros).

➤ **Logement**

Les " studentsamskipnader " de chaque université s'occupent des résidences universitaires par le biais de la Division pour le logement étudiant (dont le bureau des étudiants internationaux vous fournira l'adresse dès votre premier contact si vous le demandez).

Vous pouvez émettre un souhait pour une chambre en résidence auprès de cette division avant le 25 juin pour le semestre d'automne et avant le 25 novembre pour le semestre de printemps. Vous recevrez votre contrat de location au moment de votre arrivée à l'université.

Dans le cas de l'université d'Oslo, vous devrez payer un dépôt de 2500 NKR (305 euros) avant votre arrivée pour bénéficier d'un logement. Ensuite le loyer est du même prix en moyenne par mois.

Dans la plupart des cas, vous partagez un petit immeuble ou une maison avec 4 ou 8 autres étudiants, chacun ayant sa chambre meublée et une cuisine, salle de bains et toilettes en commun. Les résidences sont équipées de laveries, saunas, solarium, salle de fête ou pub étudiant. En général, les étudiants étrangers sont regroupés dans une résidence. Les résidences sont situées soit dans la ville soit un peu à l'extérieur (ce sont les " villages étudiants ").

Vous auriez vraiment tort de vous priver de cette offre de logement : c'est moins cher et beaucoup plus sympa que de vivre dans un appartement privé. Si cependant c'est votre choix, la division du logement

pourra vous conseiller.

En tout cas, adressez-vous aux bureaux des étudiants internationaux de chaque université.

➤ **Emploi pour étudiants**

Les étudiants de l'UE et de l'EEE peuvent travailler à temps partiel sans permis de travail. Vous pouvez consulter les petites annonces dans votre établissement ou les journaux et même demander sur place dans les cafés, restaurants, etc.

Le site de l'organisme pour l'emploi en Norvège est : <http://www.aetat.no>

La plupart des journaux publient des annonces d'offres d'emploi. Le principal des quotidiens nationaux, "Aftenposten", comporte chaque jour une rubrique d'offres d'emploi. L'édition du dimanche reprend fréquemment les offres de la semaine. Les offres d'emploi sont également accessibles sur le site Internet du journal : <http://www.aftenposten.no>

Les quotidiens régionaux les plus importants sont "Adresseavisen" (Trondheim et les départements du Trøndelag), "Bergens Tidende" (Hordaland) et "Stavanger Aftenblad" (Rogaland). Les offres d'emploi publiées dans ces journaux sont également disponibles sur Internet.

Tous les emplois ayant fait l'objet d'une offre dans les journaux norvégiens sont également répertoriés dans le cadre du service Jobline, et sur Internet (<http://www.aetat.no>).

➤ **Sécurité sociale - assurances**

Les étudiants séjournant en Norvège pour une durée supérieure à un an sont automatiquement rattachés à la sécurité sociale maladie nationale au moment de leur inscription à l'université.

Les étudiants séjournant en Norvège pour une durée comprise entre 3 et 12 mois doivent remplir un formulaire spécial et le renvoyer au bureau de la sécurité sociale de la municipalité où ils demeurent.

Les étudiants restant en Norvège moins de trois mois doivent avoir une couverture maladie de leur pays d'origine.

Les étudiants de l'Espace économique européen doivent avoir la carte européenne de sécurité sociale

Les grandes universités norvégiennes ont toutes un centre de soins qui délivre des soins gratuits aux étudiants inscrits.

Si vous partez faire des études dans un cadre institutionnel ou en "free mover", vous pouvez trouver les informations sur la couverture sociale sur :

<http://www.ameli.fr>

APPRENDRE LA LANGUE DU PAYS :

➤ **En France**

Les universités offrent des cours de langue norvégienne pour les étudiants étrangers, soit pendant l'année scolaire ou seulement pendant l'été.

Consulter le site de l'Ambassade de Norvège en France

<http://www.norvege.no/education/langue/langue.htm>

➤ **En Norvège**

Consulter également le site de l'ambassade

<http://www.norvege.no/education/langue/langue.htm>

L'examen de norvégien le "Bergenstest" est un projet géré conjointement par l'Université de Bergen et l'Université Populaire (Folkeuniversitetet). Il a été conçu à l'intention d'adultes étudiant le norvégien en tant que langue étrangère. Ce projet vise à bâtir un test de langue et à développer des compétences en matière d'évaluation. Il fournit également des informations sur l'analyse et la recherche dans le domaine linguistique.

"Bergenstesten" (information en norvégien et anglais): <http://www.fu.no>

Cours de norvégien pour les étrangers: <http://www.fuoslo.no>

Adresses utiles :

Ambassade Royale de Norvège

28, rue Bayard, 4ème étage

75008 Paris

Tél. : 01 53 67 04 00

Télécopie : 01 53 67 04 40

Courriel: emb.paris@mfa.no

<http://www.norvege.no>

Pour des questions spécifiques:

info.paris@mfa.no

consulat.paris@mfa.no

Office de Tourisme de la Norvège : Innovation Norway

BP 497

Paris cedex 08

F75366

Tel : 01 53 23 00 50

Fax : 01 53 23 00 59

France@invanor.no

<http://www.office-de-tourisme.com/norvege.html>

Coordonnées des associations franco-norvégiennes en France sur le portail consacré à la Norvège sur le site dans la rubrique :

« La Norvège en France »

<http://www.norvege.no>

Ambassade de France

Drammensveien 69

N - 0244 Oslo

Tél/fax : (47) 23 28 46 00/70

info.norvege-amba@diplomatie.fr

<http://www.ambafrance.org>

Centre Culturel Français d'Oslo

<http://www.france.no>

Ministère de l'Education et de la Recherche

<http://odin.dep.no/kd/english/bn.html>

Ministère des Affaires Etrangères

<http://www.dep.no/ud/engelsk>